

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine – Délégation
Bretagne
BP 70289
75867 PDC PARIS 18
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



COMMUNE DE BRÉLÈS

1 rue du Stade
29810 BRÉLÈS
02 98 04 31 03
mairie@breles.fr

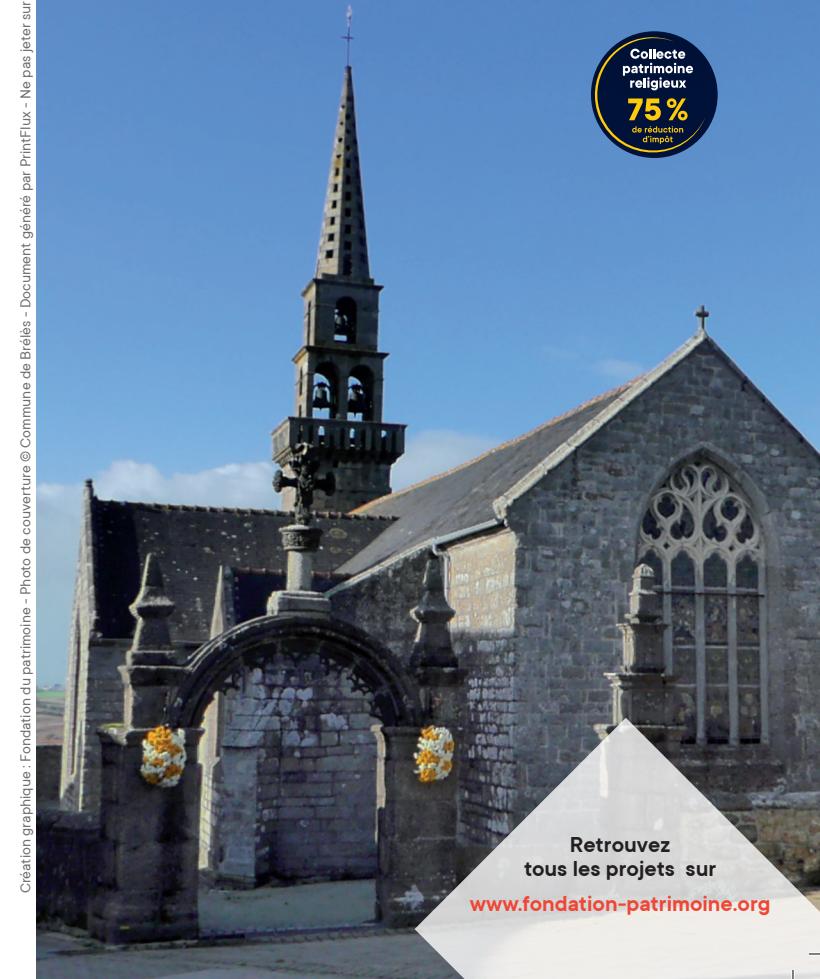


► Je donne !

Pour la restauration de

L'église Notre-Dame Brélès

Finistère



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Brélès - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

► Les partenaires de la Fondation du patrimoine



Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Remettre en état une jolie petite église du Pays d'Iroise

◆◆ RESTAURER L'ÉGLISE GOTHIQUE DE BRÉLÈS, REPÈRE DU BOURG

Située dans le Pays d'Iroise dans le nord Finistère, l'église Notre-Dame de Brélès est un édifice gothique homogène construit entre 1760 et 1770. Ce témoin précieux de l'histoire religieuse et architecturale locale souffre aujourd'hui d'un état général préoccupant, avec infiltrations, affaissements, couverture fragilisée et vitraux dégradés. Les travaux prévus porteront sur la réfection du clocher et de la couverture, la restauration des vitraux et des élévations, ainsi que la consolidation des structures.

Ils permettront d'assurer l'étanchéité, de préserver les décors intérieurs et de transmettre ce patrimoine aux générations futures. Grâce à vos dons, l'église retrouvera toute sa solidité et son éclat.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : UN CLOCHER FRAPPÉ PAR LA FOUDRE EN 1812

L'histoire de l'église Notre-Dame est marquée par des événements forts : en 1812, la foudre détruit sa flèche et endommage la nef, avant qu'elle ne soit enrichie au XIX^e siècle de vitraux, retables et trompe-l'œil rares. Au fil des siècles, plusieurs campagnes de travaux ont permis son entretien, notamment après la tempête de 1987.

Eglise Notre-Dame de Brélès © Mairie de Brélès



Située à quelques kilomètres du château de Kergroadès, du phare de Saint-Mathieu et des abers de la côte finistérienne, l'église s'inscrit dans un environnement patrimonial et naturel exceptionnel. Elle constitue un repère culturel et spirituel central pour les habitants et reste ouverte aux cérémonies et aux visiteurs.

◆◆ LA MOBILISATION : UN PROJET COLLECTIF POUR REDONNER VIE À L'ÉGLISE

Un projet de valorisation accompagnera la restauration de l'église Notre-Dame de Brélès. Il visera à mieux valoriser l'histoire de l'édifice, ses particularités architecturales et son rôle dans l'identité locale.

Une réflexion collective sera engagée à l'automne 2025 avec un groupe de travail associant élus, habitants et partenaires culturels, afin de définir des actions adaptées : médiation, visites guidées, supports pédagogiques ou événements. L'objectif est de faire de l'église un lieu vivant et partagé, au cœur du patrimoine de la commune.

Montant des travaux	838 000 €
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	2026

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Notre-Dame de Brélès

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103800

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
L'église Notre-Dame de Brélès**

Le montant de mon don est de

80 € 100 € 200 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

80 €	150 €	250 €	500 €
------	-------	-------	-------

20 €	38 €	63 €	125 €
------	------	------	-------

Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.

20 €	38 €	63 €	125 €
------	------	------	-------

Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

32 €	60 €	100 €	200 €
------	------	-------	-------

Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre